

Der Höhere SS und Polizeiführer
im Bereich des Militärbefehlshabers
in Frankreich

le
Paris den 19. August 1943

Hg/Wr

Aux répartiteurs

Concerne : le maintien de la Police française.

Ci-joint je transmets un rapport récapitulatif sur les expériences faites depuis l'installation du Chef supérieur SS et de Police en collaboration avec toutes les branches de la police française.

Le rapport apporte la preuve qu'aujourd'hui moins que jamais on devra, dans un cas grave, compter que la police française interviene dans n'importe quelle mesure pour la préservation des intérêts allemands. Au contraire, il est à craindre qu'elle utiliserait une opération militaire ennemie paraissant difficile, qui est dirigée contre le continent, pour tomber dans le dos des troupes d'occupation par des opérations directes ou indirectes.

Cette constatation doit donc fixer le traitement de la police française dans toutes les questions qui pourraient surgir, mais il ne doit pas être perdu de vue qu'elle a contribué largement à la lutte contre l'ennemi communiste en particulier et qu'elle y contribue encore aujourd'hui. Cette activité est de moins en moins couronnée de succès, vu que les Communistes commencent à conduire leur bataille sous le signe national. La lutte contre les troupes nationales de résistance n'est pas soutenue que très légèrement par la police française.

Cette question demande donc un contrôle renforcé de l'activité de la police française dans ce domaine et l'intensification de nos propres agissements contre les Communistes et les forces de résistance nationales.

La collaboration de la police française pour l'élimination de l'adversaire en relation avec l'ennemi en France doit être exigée et forcée aussi longtemps que la situation militaire et le maintien qui en résulte du Gouvernement français envers l'Allemagne et les troupes d'occupation. Pour cela, il faut veiller que toute activité policière des Français en cas d'attaque soit arrêtée d'un coup, de telle façon qu'aucune aide massive en armes de la police ou des services de renseignements puisse être donnée aux troupes d'invasion ou aux groupes de résistance qui renaitraient en ce moment redoublés en France.

En remplacement
signé: Dr Knochen SS Standartenführer
und Oberst der Polizei.

Der Höhere 7- und Polizeiführer
im Bereich des Militärbefehlshabers
in Frankreich

126
119/43 g R
Erb. Nr. ~~119/43 g R~~
K.G./Nr.

Paris, den 19. August 1943

~~Vertraulich~~

An Verteiler:

Beitrag: Haltung der französischen Polizei.

Anliegend übersende ich einen zusammenfassenden Bericht über die seit Einsetzung des Höheren 7- und Polizeiführers in Frankreich in der Zusammenarbeit mit allen Einheiten der französischen Polizei gemachten Erfahrungen.

Der Bericht erbringt den Beweis, dass heute weniger denn je im Ernstfall damit gerechnet werden kann, dass die französische Polizei sich in irgendeinem Masse für die Führung der deutschen Interessen einsetzt. Im Gegenteil, es steht zu befürchten, dass sie eine schwierig erscheinende militärische Operation der Feindkräfte, die sich gegen das französische Festland richtet, unterstützen würde, um der Besatzungstruppe durch direkte oder indirekte Operationen in den Rücken zu fallen.

Dieser Schluss muss deshalb die Behandlung der französischen Polizei in allen auftauchenden Fragen bestimmen, wobei allerdings auch nicht übersehen werden darf, dass sie einen wesentlichen Beitrag zur Bekämpfung insbesondere des kommunistischen Gegners geleistet hat und auch heute noch leistet. Diese Tätigkeit wird aber immer weniger erfolgreich, da die Kommunisten jetzt unter nationaler Vorzeichen ihren Kampf zu führen beginnen. Die Schöpfung der nationalen Widerstandsgruppen aber wird von der französischen Polizei nur sehr schwach durchgeführt.

IC
20 AUG 1943
Br. & Nr. 537/43
I. & I.

Diese Tatsache verlangt deshalb eine verstärkte Kontrolle der Tätigkeit der französischen Polizei auf diesen Gebieten und die Intensivierung des eigenen Vorgehens gegen Kommunisten und alle nationalen Widerstandskräfte.

Die Mitwirkung der französischen Polizei bei der Ausschaltung der mit dem Feinde in Verbindung stehenden Gegner in Frankreich selbst muss solange verlangt und forciert werden, wie es die militärische Situation und die sich daraus ergebende Haltung der französischen Regierung gegenüber Deutschland und der Besatzungstruppe erlaubt. Dabei ist davon auszugehen, dass jede polizeiliche Tätigkeit der Franzosen im A-Falle schlagartig soweit unterbunden werden muss, dass keine waffenmassige polizeiliche oder nachrichtendienstliche Unterstützung der Invasionstruppen oder der in diesem Augenblick verstärkt in Frankreich auflebenden Widerstandsgruppen möglich ist.

In Vertretung:

Gen. Dr. Knochen
B-Standardenführer u.
Oberst der Polizei.

Befehlsh.

Kocher

Oblint.d.Sch.F.

Der Höhere Polizei und SS Führer
im Bereich des Militärbefehlshabers

in Frankreich

Paris le 19 août 1943

plus comp.

B Nr 5050/11/105 g
création d'associations
(Réserve) et un armement.

R A P P O R T

sur le maintien actuel de la Police Française

I - Généralités - Conduite de la Police Française

Les rapports allemands vis-à-vis de la police française sont, depuis l'installation du chef supérieur SS et de la Police, caractérisés par l'effort d'enrôler la police française autant que possible pour les besoins de la force d'occupation et de l'amener par une collaboration effective à lutter contre les aspirations ennemies de l'Allemagne. Dans ce but deux conventions ont été faites avec le Secrétaire Général de la police française, en juillet 1942 pour le territoire occupé, et en avril 1943 pour le territoire de la zone sud de la France. Elles prévoient une collaboration étroite entre la police française et allemande sur tous les terrains qui nous intéressent. Le Secrétaire général de la Police française a pris l'engagement de veiller que la Police française nous renseigne continuellement sur toutes les aspirations adverses et de les combattre également par ses propres moyens et de leur propre décision. Pour cela, il a été accordé aux Français une liberté d'action dans certains domaines qui ne touchent pas directement l'intérêt allemand. En outre, on leur a laissé entrevoir appui pour l'exploitation plus complète de la police (spécialement l'étatisation de la police communale d'alors, ainsi qu'un renforcement des forces exécutives, création d'associations fermées de police, Groupes Mobiles de Réserve) et un armement approprié de la police.

Les conventions ne nous avaient donc pas seulement assuré la collaboration active de la police française, mais aussi placé celle-ci dans des conditions beaucoup plus favorables pour son développement futur dans les circonstances actuelles.

La collaboration qui devait être faite dans le ~~XXXXX~~ sens d'une lutte commune de l'ennemi restait donc circonscrite à des domaines partiels. Ainsi, la Police française a collaboré et collabore encore aujourd'hui d'une façon efficace dans la lutte contre le communisme.

La valeur de cette activité ne doit pas être sous-estimée vu la grande activité connue de tous, du communisme en France.

Par contre, sur d'autres terrains, qui sont justement maintenant au premier plan des intérêts, la police française est de plus en plus avec les obligations prises. Ceci compte surtout pour la lutte contre les mouvements de résistance nationale, de provenance

française, et pour la collaboration - suivant renseignements - dans la lutte contre les organisations ennemies d'espionnage et de sabotage. Le Secrétaire Général de la Police française s'est efforcé de prouver que la police française était également dans ce cas active dans le sens des conventions malgré des empêchements d'ordre psychologique et que ce n'était que par suite d'un armement insuffisant qu'elle ne pouvait lutter contre les organisations ennemies bien armées. Mais les expériences faites par nos bureaux prouvent d'une façon claire qu'à toute la police française il manque la volonté pour la lutte contre le mouvement de résistance.

Les expériences faites jusqu'à présent ne permettent pas encore de conclure que la lutte contre le mouvement de résistance nationale est contrecarrée par la direction de la police française, spécialement par le Secrétaire Général de la Police Française Bouquet lui-même suivant un plan prévu. D'un autre côté il est hors de doute qu'il existe de grandes sympathies justement dans les sphères supérieures de la police avec ce mouvement ou qu'on est gêné dans la lutte sous l'influence publique et que pour cette raison on décline par sentiment de poursuivre des français qui luttent pour des raisons nationales contre la garnison et l'Allemagne ou de les livrer aux Allemands.

Ceci ~~est~~ va également de pair avec les considérations attentistes en général, qui reçoivent, sans aucun doute, leur impulsion par la tenue du Chef d'Etat et de ses collaborateurs. On ne veut pas se fermer le chemin du côté opposé, comme on ne croit plus à une victoire militaire de l'Axe. Comme il résulte par des déclarations d'employés supérieurs de la police connues confidentiellement (l'intendant de police Duchon à Bordeaux et Larrieu à Limoges) c'est précisément cette pensée qui domine les décisions de beaucoup de français.

Pour ces raisons, il manque à la direction de la police française l'impulsion permanente nécessaire pour la lutte énergique contre le mouvement de résistance. Mais cela serait d'autant plus nécessaire que les postes de police régionaux et locaux sont encore plus directement sous l'influence de l'opinion publique sympathisant avec ce mouvement.

Pour l'exécution des lois françaises établies pour la lutte contre les juifs et la franc-maçonnerie, la police française manque souvent d'initiative, parce que l'impulsion venant de la part du Gouvernement français manque, qui a donné jour ces temps derniers à un attentisme suspect envers les ennemis. Une intervention profonde - genre de directive - de la police allemande a pu égaliser partiellement ces préjudices.

Ces observations sont prépondérantes pour un jugement d'ensemble de la direction de la police française dans la situation politique actuelle. Comme la majeure partie du peuple français ne voit pas son avenir au côté de l'Allemagne, mais à un relèvement de la France avec l'aide des anciens alliés, il manque la résolution à une collaboration unique et sincère. Elle s'y cantonne, autant que les circonstances dues à l'occupation le permettent.

Entre autre, cette circonstance a jusqu'à présent, empêché un nettoyage fondamental sur un terrain personnel. Dans les milieux dirigeants de la police et de la gendarmerie, il y a toujours, encore des fonctionnaires de l'ancien régime ennemis des allemands. En partie, leur renvoi n'a jusqu'à présent pas été possible pour des raisons matérielles, parce qu'ils ne pouvaient, comme spécialistes de la nouvelle organisation de la police française et pour ~~l'exécution~~ l'exécution de bien des problèmes de guerre, être remplacés. Leur loyalisme dans un cas sérieux doit être sérieusement mis en doute d'après les expériences qui ont été faites lors des événements de novembre 1942. Des mesures préventives pour leur exclusion ont donc été nécessaires.

La tendance de la direction de la police française vise simplement d'utiliser les concessions qui ont été faites du côté allemand pour des raisons tactiques pour renforcer davantage la police française, surtout la police des troupes - et de l'utiliser pour se libérer progressivement de la surveillance allemande jugée importune.

Il est significatif que les Français, après la conclusion de la convention avec le chef supérieur des SS et de la police pour le territoire de la France du Sud, aient essayé d'étendre ses principes également au territoire occupé, quoiqu'ici la situation politique et internationale de la police française vis-à-vis de nous était toute différente.

Les Français s'efforcent systématiquement d'étendre le plus possible le terrain de compétence pr pre qui a dû leur être alloué par nécessité, pour tirer à eux dans une large proportion, des cas qui étaient à l'origine traités exclusivement par la police allemande et les conseils de guerre allemands. Ainsi, dans plusieurs cas, le Secrétaire général de la Police a défendu la conception que l'organisation française de résistance n'était pas de prime abord dirigée contre la sûreté des groupes, mais qu'elles avaient comme but de renverser le Gouvernement français actuel, afin de motiver par cela que la lutte contre ces organisations devait être laissée également dans le territoire occupé à la police française seulement.

L'organisation et le renforcement numérique de la Police française correspondant dans un certain degré à un besoin matériel, car jusqu'à présent la police à l'échelon local (police municipale) était insuffisamment développée à tous points de vue. Mais les buts des français dépassent de beaucoup ses besoins. Pour cela l'idée peut prévaloir que le Gouvernement français actuel ne possède pas l'appui d'un mouvement populaire qui porte et qu'il doit pour cela s'appuyer sur une police forte afin de pouvoir faire face à toutes les résistances. Ceci le Führer l'a également expressément reconnu, lorsqu'il a recommandé au Président Laval, lors de son dernier séjour, de se procurer une appui dans une police forte.

Ces aspirations du Gouvernement français peuvent, de prime abord ne pas être dirigées contre la force d'occupation. Mais dans une certaine mesure, elles pourraient devenir dangereuses si la police numériquement forte, bien organisée et bien équipée, subissait de plus en plus l'influence ennemie des Allemands.

Dans cet ordre d'idées, il faut attribuer une importance spéciale aux associations fermées de la police, telles que les Groupes Mobiles de réserve, Garde mobile, détachements montés de gendarmerie sur l'organisation desquels le Gouvernement français met le plus grand prix. L'intention est évidente d'organiser ces Associations militairement et de les détacher de l'appareil de la police comme unités indépendantes (organisation militaire de la garde mobile avec états-major, séparation autonome des groupes mobiles de réserve de la police de l'ordre par la création d'une direction des groupes mobiles de réserve à Vichy et des directions régionales occupées seulement par des officiers). Les associations fermées de la police doivent en premier lieu donner par la force l'appui nécessaire au gouvernement français. Leur caractère militaire montre cependant que les français voient par dessus elles les points de départ pour l'organisation nouvelle de leur future force militaire.

Cette constatation est confirmée par une déclaration du Secrétaire Général de la police française lui-même qui a déclaré, lors d'allusions sur une attaque de l'organisation de ses associations fermées de la police par des sphères militaires compétentes, qu'il ne poursuivait pas de but militaire, mais qu'il serait très heureux si de ces associations pouvait sortir une fois une nouvelle armée française.

La présence de ces associations dans leur force présente ne signifie pas en soi de péril pour la Wehrmacht allemande, mais elles peuvent paraître à un Gouvernement attentiste comme facteur essentiel dans le cas où au courant de développements militaires futurs, surtout lors d'une tentative de débarquement, elles se décideraient à appuyer l'ennemi.

Le Gouvernement français, à côté du renforcement numérique de la police dirige son attention principalement sur le perfectionnement de l'armement de toutes les branches de la police, en premier lieu des associations fermées de police. On propose l'équipement de ces unités avec des armes lourdes d'infanterie jus u'aux canons lourds d'infanterie, en motivant qu'il est nécessaire pour combattre avec efficacité les troupes de sabotage armées et les organisations de la résistance ainsi que pour la suppression de troubles intérieurs. Cet argument est systématiquement employé pour motiver toutes les demandes d'armes.

Outre que jusqu'à présent dans aucun cas il y ait eu intervention digne de ce nom par les Associations de la police fermées et qu'il ne peut être question dans la situation politique actuelle de la France d'une mise en action de la police française contre des troubles intérieurs. Il faut s'en tenir à ce qui a été dit sur le renforcement des associations de la police.

Le Secrétaire Général de la police française a dû se rendre compte par la façon que ses propositions de renforcement et d'armement ont été jusqu'à présent traitées, qu'il ne peut atteindre ses buts lointains, et s'est laissé aller à créer surtout en France du Sud des dépôts d'armes et de munitions tout à fait hors du plan et non accordés respectivement de prendre possession de ceux déjà existants. Ceux-ci se composent d'armes d'infanterie de toutes sortes (carabines, mitraillettes, mitrailleuses). Une partie de ces dépôts ont été signalés par les français en insistant énergiquement et ~~peut-être~~ être saisi.

Mais il faut pourtant compter qu'une partie au moins des dépôts secrets installés dans le sud de la France depuis l'armistice a été dissimulée. Cette supposition est d'autant plus réelle qu'il est établi que l'installation de nombreux dépôts d'armes secrets dans le sud de la France découverts a été faite non seulement avec la tolérance, mais en collaboration de la police et de la gendarmerie françaises. Des détails résultent du rapport spécial n° 8 du contrôle d'Inspection de la Commission d'Armistice du 29.7.1943. Il a été, d'après cela, établi que le Commissaire de police de Pau avait contribué à la réquisition d'un magasin pour l'établissement d'un dépôt secret avec du matériel pour l'aviation dans cette ville. En plus, les postes de gendarmerie française étaient très au courant de la situation des dépôts secrets, de sorte que leur collaboration à l'installation doit être considérée comme réelle. La Police disposera donc dans un coup sérieux vraisemblablement d'un armement bien supérieur à celui autorisé à présent.

La même chose compte pour l'équipement des camions, qui dépasse sensiblement en partie les existences autorisées et pour l'équipement constaté dernièrement des postes de police dans le territoire Sud, avec des appareils non autorisés pour la construction projetée, mais interrompue d'un réseau de TSP de la police étendu.

La Dérivation de la Police Française qui est caractérisée aujourd'hui par le Secrétaire Général BOUSQUET, apparaît en premier lieu Nationale française dans le sens d'une poursuite timide des intérêts français. Vis-à-vis de nous, on met en avant des buts européens étendus théoriquement mais qui, pour les décisions, n'ont pratiquement aucune valeur.

Nous ne pouvons donc attendre de la police française la volonté d'une collaboration seulement sur les terrains sur lesquels les intérêts allemands et français se couvrent, cela principalement dans la lutte contre le communisme. Par contre, il ne faut pas compter sur une lutte efficace contre le mouvement de résistance et les organisations de renseignements au service de l'ennemi, aussi longtemps que la situation militaire n'aura pas été décidée uniquement en notre faveur.

Pour cette raison, il est impossible de prévoir d'une façon significative la tenue de la direction de la police française lors d'engagements sérieux sur le continent français. Le Secrétaire Général de la Police française a pourtant déclaré, à plusieurs reprises, que dans ce cas il le considérerait comme un devoir de la police française d'abattre des troubles et des révoltes dans le dos de nos troupes. Cette œuvre a été même déjà présentée des plans de mobilisation.

On ne peut pourtant pas donner une grande importance engageant une telle déclaration pour l'avenir, d'autant plus que la question est ouverte, jusqu'à quel point il sera possible dans ce cas au Secrétaire Général de la police française de s'imposer à toute la police vis-à-vis des apparitions de dissidence et d'autre part, quelle attitude il lui sera commandée pour le Gouvernement.

Dans le cas le plus favorable, on peut donc s'attendre à une attitude neutre de la police française, qui se réduit dans l'application des ordres de services indispensables en dehors du terrain même du combat. Par contre, dès que la situation militaire du point de vue français devait laisser apparaître comme souhaitable le soutien de l'ennemi, il faudrait aussi compter sur une décision correspondante de la direction de la police française ou sur le rappel - pour la forme - de Eoussquet.

II - La police dans les régions.

La tenue de la police française dans les régions est essentiellement fixée par les préfets régionaux et les intendants régionaux. Elle n'est donc pas uniforme. Elle doit, depuis novembre 1942, être considérée comme une destitution de la police française par les bureaux allemands comme suite au développement générale politique et militaire.

Il apparaît d'une façon décisive que, même si la majorité du peuple français, ne croit plus à une victoire allemande. C'est pour cela que quelques intendants de police ont cru bien faire d'abandonner la collaboration étroite avec les autorités allemandes de la police et de s'éloigner d'elles avec prudence, mais d'une façon marquée : (par ex. le colonel Duchon, à Bordeaux, Intendant de la Pérouse à Chalons-s-M. Intendant de police Protsche à Nancy). D'autres intendants de police ont essayé dernièrement de rendre plus difficile une ingérence de nos bureaux dans l'état intérieur de la police française.

Des renseignements ne sont donnés qu'avec hésitation et en partie faux (l'Intendant de police Gendry, d'Orléans s'est efforcé de tenir secret l'instruction des groupes mobiles de réserve; l'Intendant de Police Picherneau à Rouen, déguise des états numériques de la police; l'Intendant de police Mariotti à Angers, a tenu secret un montant mensuel de 4.000 coups supérieur au plan).

Par dessus tout cela quelques intendants de police ont même surtout en zone sud, pris contact avec les organisations nationales de résistance ou, tout au moins, nous ont dissimulé leur activité connue, pour éviter une attaque.

Significatif est le cas de l'Intendant de Police Huguet, à Limoges.

La-bas le commissaire centre BOLTZ avait pris contact avec deux agents - chefs du mouvement de résistance national et engagé son chef le commissaire divisionnaire Bertrand, à se mettre en rapport avec des chefs de mouvement de résistance. L'intendant Huguet était au courant de ces relations et les a tolérées sans rien dire, sans doute a-t-il pris une part active. Il a été pris avec d'autres fonctionnaires de la police et remis au secrétaire général de la police française.

L'Intendant de Police MARCHAIS, à Lyon, a essayé d'empêcher la découverte de l'activité d'une organisation de résistance en gardant secrète la découverte d'une bombe. Pour cette raison, il a été révoqué. D'autres observations montrent que le travail du mouvement de résistance a été favorisé suivant un plan par la police française à Lyon. Il n'a pas pu être déterminé si l'Intendant de Police y avait pris part, mais c'est à supposer.

L'Intendant de Police CHAUVIN, à Limoges, nouvellement nommé, n'a pas divulgué à la police française certains incidents sur un agent parachutiste anglais et la prise de la clef de radio d'une organisation anglaise de sabotage par la police française.

Il est très significatif et décisif pour le jugement sur la police française que dans aucune région il existe entre la Sicherheitspolizei (SD) et les intendants de police des relations de confiance, comme elles devraient exister d'après les conventions du Chef Supérieur SS et de la police avec le Secrétaire Général de la police.

Cette observation compte encore davantage pour les autres fonctionnaires supérieurs de la police dans les régions. Il y a une différence très sensible entre le territoire occupé et la zone sud. Dans la zone occupée, la collaboration avec les fonctionnaires supérieurs de la police n'est pas très étroite ni de confiance, par suite d'une surveillance appropriée par nos Commandos elle est correcte. Des cas de contre-travail sont à noter, mais jusqu'à présent ils étaient moins fréquents qu'en zone sud.

Ainsi le commissaire de police Loch, à Pontivy, a participé activement à une organisation pour aider les aviateurs ennemis abattus. Le commissaire principal Lanteau, de la préfecture de police à Paris, a libéré un agent ennemi pris avec du matériel d'espionnage qui lui avait été amené, et détruit le matériel. Il a été pour ce fait, condamné par le Conseil de guerre à mort. Le Commissaire de police Pateau, à Paris, a participé comme Chef à un service de renseignements communiste-Gaulliste. Son ami, le commissaire Albony, y a également participé. Par des intermédiaires Pateau a pu obtenir des inspecteurs de police Quilliens et Mumaine, de la préfecture de police, des renseignements sur des enquêtes faites par la police parisienne contre les organisations communistes et gaullistes.

Dans la zone sud, de tels cas sont sensiblement plus nombreux. Comme il a déjà été mentionné, le commissaire divisionnaire Bertrand à Limoges et le commissaire central Boltz ainsi que quelques autres fonctionnaires de la police, ont été arrêtés à cause de connexion avec les agents du mouvement de résistance "Francs-Tireurs". Le commissaire de police GUTH à Limoges, a été en relations avec une organisation ennemie. Il avait facilité la fuite d'un officier aviateur anglais arrêté par la police française et poussé ses sous-ordres à une collaboration avec lui. Le Commissaire divisionnaire HEMART à Lyon, a été arrêté pour avoir facilité la fuite d'un inspecteur de police qui avait fabriqué des fausses cartes d'identité à des groupes de résistance. A Lyon également, le commissaire de police GROS a facilité la fuite au commandant FAY, un chef d'une organisation qui avait été arrêté par la police française. Il est caractéristique que Fay avait déjà été arrêté une fois par la police à Marseille et qu'il avait pu fuir grâce à l'appui d'un fonctionnaire de police. A Marseille, le commissaire de police CLARY a dû être arrêté parce qu'il avait participé comme agent de renseignements aux "Mouvements unis". A Vichy, les commissaires de police BONCOIRAN et VASALLIS, de la direction des renseignements généraux ont été arrêtés parce qu'ils avaient pris part à un ordre du service de renseignements anglais et GIRAUD contre le Reich.

Les relations de ces agents avec les organisations de la résistance est le résultat du récent développement politique; on a l'impression qu'elles n'ont pas été faites sans l'assentiment muet ou même à l'instigation du Gouvernement ou du Secrétaire Général de la Police.

Cela est arrivé de préférence dans la zone sud car là-bas la surveillance de la police française ne peut être faite aussi sévèrement que dans la zone occupée, et les organisations anti-allemandes avaient pu opérer paisiblement avant l'arrivée des troupes allemandes.

Ainsi la politique personnelle du Gouvernement français visant d'utiliser des éléments anti-allemands (parmi lesquels également des fonctionnaires d'origine alsacienne et lorraine) n'a pas toujours sans notre instigation, le plus possible dans la zone alors libre.

A côté des influences par l'opinion publique et la tenue pareille du Gouvernement le travail de propagande croissante sur les fonctionnaires de la police par la radio ennemie et par les tracts ne restait pas sans effet. Souvent des "pots-au-vin" leur étaient offerts pour favoriser des membres de l'organisation de la résistance ou par des agents ennemis.

Il faut compter sur le fait que ce développement se maintiendra aussi longtemps que la situation militaire apparaîtra aux français comme incertaine ou défavorable pour nous.

La tenue des fonctionnaires moyens et petits est encore plus influencée que celle des hauts fonctionnaires par l'opinion publique générale. Souvent des subordonnés étaient attirés par les Hauts fonctionnaires mentionnés ci-dessus pour leur activité anti-allemande. Ainsi dans ce cas HOLTZ (Limoges) : 9 fonctionnaires de la police, moyens et petits ont été arrêtés, qui s'étaient engagés, en cas de coup dur, de rejoindre l'Armée secrète. A Marseille, le gardien de la paix KOCH a facilité la fuite du lieutenant CHEVANCE, chef régional des "Mouvements unis" qui était poursuivi par la police allemande et blessé. A Troyes, l'inspecteur de police QUERY a été arrêté comme chef du mouvement de résistance monté par lui-même. A Paris, le brigadier PONCEY, à la préfecture de police, participait comme chef du mouvement de résistance "Armée des volontaires". Il projeta, en cas d'un débarquement anglo-américain, de faire appel à la police française pour soutenir les troupes d'invasion et de se nommer lui-même Chef de la Police à Paris. Cette situation lui était pourtant disputée d'autre part, car un officier supérieur de gendarmerie a déjà été prévu pour ce poste.

Dans d'autres cas, des fonctionnaires de la police, moyens et petits, ont travaillé par le soutien des agents ennemis (livraisons de fausses cartes d'identité), par l'aide à la fuite, par des renseignements sur des mesures de police en perspective et par la libération de prisonniers, pour le mouvement de la résistance.

Il est digne d'être noté que la tenue en générale de la police française dans les régions n'est pas considérée comme éprouvée par aucun des Kommandos de la Sicherheitspolizei (SD) ou Ordnungspolizei. Les points de vue sur le degré du manque de confiance de la police française diffèrent dans le détail mais pas en général.

III - Quelques branches de la police :

I - Sécurité publique

La Sécurité publique remplit le service d'ordre dans les villes. Les gardiens de la paix sont donc avant tout exposés à l'influence de la part de la population. Beaucoup de membres de la Sécurité publique proviennent de l'ancienne police municipale qui avait enrôlé beaucoup d'éléments de la gauche républicaine au temps du front populaire. Comme le personnel de la Sécurité Publique devait, à cause de l'étatisation, être fortement augmenté en peu de temps, il n'y a pas eu de sélection sérieuse. Les corps urbains doivent donc dans leur ensemble être considérés comme peu sûrs.

Les membres de la Sécurité publique servent avant tout en grande partie à la surveillance des bureaux allemands et des logements. Jusqu'à présent, ils ont rempli leur tâche sans reproches car leur surveillance pour les bureaux allemands est relativement facile. Mais il ne faut pas compter qu'en cas de troubles ils soient utilisés pour cette tâche, car par leur connaissance des bureaux, des habitudes des personnes marquantes, ils peuvent donner une aide efficace à l'ennemi.

Quelques observations donnent un aperçu sur la tenue de la Sécurité publique, elles ont été signalées comme la non-intervention dans des manifestations anti-allemandes à l'occasion de transports d'ouvriers et dans les minémas), procédés tracassiers contre des éléments pro-allemands (p. ex. constatations provocantes contre des participants à des organisations des partis de la collaboration à Rennes), soutien des réfractaires du travail en fuite, l'écoute en commun de la radio ennemie.

2 - Police de Sécurité.

Le centre de gravité de la police de sécurité est dans la lutte politique contre le communisme, le terrorisme et le mouvement de la résistance. Tandis qu'en général la lutte de la police française contre le communisme a encore un succès satisfaisant, on communique à l'unisson que rien n'est fait en notre faveur contre les mouvements de la résistance nationale.

Les organisations de la résistance nationale cherchent pour des raisons compréhensibles, avant tout des appuis chez la police de sécurité. Pour cette raison elle doit être en premier lieu considérée comme influencée de ce côté.

3 - Service des Renseignements Généraux.

Le service des Renseignements généraux a avant tout des devoirs de renseignements sur le terrain politique. L'expérience prouve que la reconnaissance des mouvements de la résistance nationale est exactement négligée. Le service des Renseignements généraux est notoirement utilisé à présent personnellement et au point de vue organisation comme instrument général de renseignements du Gouvernement français. Il doit avoir reçu comme nouvelle tâche la surveillance politique de l'administration et des fonctionnaires français.

Il y a aussi des points d'appui pour le fait que le service des renseignements généraux s'occupe de la constatation et de la surveillance des français amis de la collaboration et de la surveillance politique au point de vue des renseignements des bureaux allemands.

4 - Groupes Mobiles de Réserve

La tenue des Groupes Mobiles de Réserve est à considérer en général comme peu sûre et anti-allemande. Les G.M.R. se composent, d'après des observations concordantes des Kommandos, d'anciens soldats et de jeunes gens qui veulent se soustraire au travail obligatoire.

Les chefs sont pour la plupart, d'anciens officiers de l'active, ou de la réserve. Les nouveaux postes de commandement et la direction des GMR à Vichy sont en majeure partie occupés par d'anciens offi-

ciers de l'active. La composition personnelle et la structure d'organisation des GMR montrent qu'on a l'intention de leur donner une empreinte purement militaire. Ceci a été dernièrement confirmé par un ordre secret établi et trouvé dans les papiers de l'Intendant de police HUGUET (Voir ci-dessus) par le Ministère de l'Intérieur français en date du 13.2.1943 sur l'instruction des forces de police spécialement des GMR dans le service en campagne et leurs instruction au tir, avec des armes automatiques (non autorisées). Dans cet ordre, il est fait mention de prudence toute spéciale dans les exercices afin de ne pas donner de "soupçons".

Par des déclarations de quelques membres des GMR, il ressort qu'ils se considèrent comme le cadre d'une future armée française de la libération. La composition de ces unités ne laisse aucun doute sur leur organisation anti-allemande.

D'après des renseignements confidentiels, la question se pose vivement aux GMR quelle conduite on devait avoir en cas d'un débarquement ennemi. On a donc l'impression que les membres des GMR le considèrent comme leur devoir d'obtenir d'importantes installations de ravitaillement, de couper la ligne de renforts et d'abattre à l'arrière les unités de la Wehrmacht en collaboration avec des parachutistes et des troupes ennemies déposées par des avions.

Il n'y a pas de points d'appui sur le fait que tous ces problèmes sont préparés systématiquement par les GMR, mais il semble qu'il est tout à fait possible que des chefs ou sous-chefs locaux poursuivent isolément de tels buts.

Caractéristique est le fait qu'à Perpignan le Commandant d'un GMR, le commandant des gardiens de la Paix Pety, ait été arrêté comme membre de l'Etat-major de l'armée secrète.

Une possibilité d'emploi de la GMR pour nos usages est tout à fait négative à cause de sa tenue peu sûre. Isolément, le désarmement et l'internement des GMR sont considérés comme nécessaires. En plus, il a été proposé de retirer dès à présent quelques GMR des côtes. Cette prise de position est confirmée par le fait qu'à plusieurs reprises des engagements de GMR contre des bandes et des mouvements de résistance sont restés sans succès, car les entreprises avaient été dénoncées.

5 - Gendarmerie.

Dans son ensemble la tenue de la gendarmerie n'est pas critique. Mais dans son organisation sévère, militaire, leurs chefs servent avant tout de modèles. Comme anciens officiers de l'active de l'armée française, les officiers de gendarmerie sont en rapports étroits avec les cercles militaires anti-allemands.

En général, la tenue de la gendarmerie vis à vis des bureaux allemands a été depuis le début correcte, mais très réservée. Jusqu'en novembre de l'année dernière, il n'y a pas eu à noter d'incidents notables dans la zone occupée.

Dans la région de Paris, la tenue de la Gendarmerie doit être également considérée comme sûre seulement pour les engagements contre les communistes. Pour le reste, la plupart des membres de la gendarmerie - beaucoup sans doute sous l'influence de leurs chefs - partagent la tenue anti-allemande générale de la population dans le pays plat où elle ne marcherait pas du tout dans la lutte contre les organisations de la résistance et les actes de sabotage ennemis.

La création d'importants dépôts d'armes composés de matériel lancé par avions par les organisations anglaises de sabotage et la descente de nuit par avions d'agents ennemis, n'a pu être faite d'après les circonstances établies que par la tolérance de la gendarmerie française. Cette supposition a été confirmée dernièrement par l'arrestation des gendarmes Lamy, Satain, Vitoux à St-Amand, qui avaient installé pour l'organisation de la résistance "Liberation" un camp de matériel lancé par avions.

La formation de bandes de réfractaires au travail, dans le pays plat (département Aube, Corrèze) aurait pu être empêché par une lutte énergique de la part de la gendarmerie française. De même, l'aide souvent apportée aux aviateurs ennemis descendus, par la population du pays plat n'a été possible que par suite de la tolérance muette de la gendarmerie.

Celle-ci n'a aussi collaboré qu'en hésitant et avec peu de succès à l'exécution de la "Sauckel-Aktion". Elle évite scrupuleusement une lutte qui pourrait la faire soupçonner auprès de la population d'une collaboration effective avec les allemands. C'est pour cela que souvent des démonstrations anti-allemandes dans le pays plat (déménagement de travailleurs ou service obligatoire, démonstrations dans les cinémas) ne sont pas empêchées.

La gendarmerie ne peut et ne pas être considérée comme sûre. En particulier, il ne faut pas s'attendre qu'elle collabore, en cas de coup dur, par une déclaration que des parachutistes ont été déposés, que du matériel de sabotage a été jeté par l'ennemi ou de toute autre façon avec nous.

Comme elle est dispersée en petites unités sur tout le territoire français, il n'y a pas de danger immédiat pour la troupe. Elle pourrait pourtant rendre des services à l'ennemi en venant en aide à de petites unités parachutées.

6- Garde mobile

Le jugement sur la Garde Mobile est celui sur la gendarmerie. Elle est l'unité de combat de la police française la mieux armée, la plus fermée, et la mieux organisée militairement. Elle faisait partie, il y a quelque temps de l'armée de l'armistice. Depuis son affectation au ministère de l'Intérieur, elle a peu changé dans sa composition personnelle. Il n'y a que peu d'expériences pratiques sur l'emploi de la Garde mobile, mais il sera en première ligne nécessaire de la démobiliser en cas de coup dur.

7 - Hommes de garde des camps de prisonniers français

Les camps de prisonniers sont en partie souvent mal surveillés par les forces de la police et de la gendarmerie, en partie par des auxiliaires. Les hommes de garde sont considérés comme peu sûrs. La discipline dans les camps est, en général, mauvaise. Souvent des prisonniers se sont enfuis dans des circonstances qui concluent à la collaboration du personnel de garde qui sympathise avec les prisonniers.

Ainsi, la propagande communiste n'a pas été arrêtée dans les camps. Il a été constaté que les hommes de garde prenaient contre de l'argent de la correspondance des prisonniers. En cas de coup dur, la garde des camps n'est donc pas garantie.

8 - Préfecture de Police à Paris

La tenue de la police parisienne ne diffère pas essentiellement de la police nationale. La Préfecture de Police est considérée par le Sicherheitspolizei (SD) Kommando Paris, en grande partie comme anti-allemande. Les hauts fonctionnaires de la Préfecture de Police sont, sans aucun doute, attentistes.

Parmi les fonctionnaires moyens et petits, beaucoup sympathisent sans aucun doute avec les mouvements de résistance nationale. La prétention souvent émise que bon nombre de fonctionnaires de la Préfecture de Police sont communistes n'est sans doute pas exacte. Mais il y a des preuves pour le fait que quelques fonctionnaires de la police ont appartenu à des organisations communistes. Après toutes les expériences on ne peut pas compter sur un emploi efficace de la police parisienne en cas de débarquements ennemis.

9 - Garde des Communications (Verkehrsmittelschutz.)

La garde des Communications est soumise au ministère français de l'Intérieur (Secrétaire Général de la Police française). C'est une institution indépendante organisée pour la protection des chemins de fer, des canaux, barrages d'une vallée et d'importantes

industries d'approvisionnement. Jusqu'à présent, celle ne sert qu'à la protection des voies de chemins de fer. Comme elle n'a été formée qu'après l'armistice et pour un problème de guerre bien défini, sa composition est bien mélangée. Le personnel se compose de gardes instruits brièvement qui souvent ne voient dans la garde qu'un gagne-pain provisoire. Le personnel dirigeant est mieux comme qualité, il est composé en partie d'anciens officiers et d'officiers de réserve.

Vu le caractère improvisé des GdC et de leur composition personnelle, il ne faut pas beaucoup compter sur leur tenue en cas d'un coup dur. La solide minime et la subsistance incertaine ne sont pas une garantie que les GdC défendront vigoureusement les objets qui leur ont été confiés. Leur tenue est fixée davantage encore que pour les organisations de la police directement par l'opinion publique comme l'influence de la direction est minime.

L'armement des GdC est insignifiant. Il consiste de pistolets. Les GdC n'ont aucune valeur au point de vue militaire. Elle pourrait pourtant devenir dangereuse vu que les GdC sont employés à la protection des lignes de chemins de fer. En cas d'un coup dur, il pourrait devenir nécessaire de retirer les GdC de la garde. La préparation des mesures correspondantes est de rigueur.

IO - Police de protection contre l'incendie.

La protection contre l'incendie est en France la tâche des pompiers volontaires, dont l'organisation, le personnel, l'équipement, sont, en général, au-dessous de la moyenne des institutions identiques dans le Reich.

A Paris, il existe un régiment de pompiers d'environ 6000 hommes. Le régiment dépend du Ministère de l'Intérieur. Il est sans armes, il ne présente donc pas un danger militaire directement. En cas d'un coup dur, la tenue passive du régiment de pompiers peut être préjudiciable aux intérêts allemands. Une surveillance très étroite du régiment est donc nécessaire.

II - La tenue dans l'ensemble de la Police Française est désignée comme suit :

Depuis novembre 1942, il a été constaté dans toutes les branches de la Police française un recul croissant dans l'idée d'une collaboration avec les bureaux du chef supérieur SS et de la Police. Le développement continue à pousser dans la mesure dans laquelle, d'après l'opinion française, la perspective d'une victoire allemande disparaît et que du côté anglo-américain, l'activité de la résistance à l'intérieur de la France sera poussée en liaison avec les dissidents français.

La Direction de la Police persévère à collaborer avec nous, mais elle a toujours pour objectif d'obtenir ainsi un renforcement de la police française (raidissement de l'organisation de la police renforcement numérique surtout de la police en uniforme et un armement plus fort).

Mais on ne peut pas directement donner la preuve de l'intention de faire de la police un instrument de combat contre les troupes d'occupation. Mais la police numériquement forte et bien armée apparaît au Gouvernement français dans tous les cas comme un poste actif dans la marche à venir du développement politique qu'elle a l'intention de mettre en ligne selon les besoins de la situation militaire ou politique.

Un fait marquant pour la tenue de la direction est le manque d'énergie pour la lutte contre les mouvements de résistance nationaux de toutes nuances parce qu'on ne veut pas que le reproche puisse lui être fait par les dissidents et les alliés d'avoir livré des français nationaux aux allemands.

Comme il ne faut pas attendre pouvoir dans les circonstances actuelles obtenir par des mesures personnelles tranchantes, une tendance plus favorable aux allemands chez la direction de la police française, le rappel du Secrétaire Général de la police française n'est pas pour le moment dans l'intérêt allemand. Mais on ne saurait affirmer qu'en cas d'un coup dur on puisse compter sur lui.

La Direction régionale de la police française s'est, en grande partie détachée de nous sous l'influence de l'opinion publique en général. La direction du développement est caractérisée par la prise de contact prouvée de quelques intendants de la police et de hauts fonctionnaires de la police avec les mouvements de résistance.

La direction régionale de la police doit donc, pour cette raison, être considérée comme peu sûre. C'est pour cette raison que dans les préparatifs à faire par nous ici il y aura en premier lieu à surveiller d'une façon efficace la police française dans les régions.

Dans les cercles des fonctionnaires moyens et petits, la tenue en cas d'un débarquement, est un thème actuellement vivement discuté. On est en grande partie prêt à soutenir l'ennemi. On ne peut pas prévoir sous quelle forme cela sera fait et cela dépendra en général des directives qu'on attend de la direction de la police. En aucun cas il ne faudra compter sur une résistance sérieuse de la police française contre des troubles à l'intérieur et des révoltes.

La police française en uniforme du service isolé (Sécurité Publique) la police de Sécurité et des Services des Renseignements généraux, ne présentent pas d'après leur organisation et leur armement, un danger militaire, par contre les unités de police

organisées militairement et fermées (GMR) peuvent devenir un danger immédiat pour les liaisons de renforts de troupes. La plus grande surveillance et le contrôle par le service de renseignements est nécessaire.

En cas d'un coup dur, on doit préparer le désarmement et l'internement dans les abris, coup un coup de foudre.

La tenue politique de la gendarmerie ne diffère en rien de celle de la police. Mais il faut compter avec le fait que la gendarmerie, surtout son corps d'officiers réagira en cas d'un coup dur plus vite et plus énergiquement que la police sur les mots d'ordre des mouvements de la résistance nationale française. La Gendarmerie se trouve bien entre les mains de ses chefs. Quoiqu'au point de vue militaire elle ne présente que peu de danger, elle peut devenir dangereuse par le soutien de groupes ennemis et en tenant des groupes de partisans sur le pays plat. En cas d'un coup dur, le désarmement et l'arrestation des chefs est nécessaire afin d'éviter que des ordres puissent être donnés.

Les mêmes remarques comptent pour la Garde mobile que celles faites pour les GMR et la Gendarmerie. Le désarmement de leurs unités est nécessaire.

Der Höhere ~~S~~- und Polizeiführer
im Bereich des Militärbefehlshabers
in Frankreich

B.Nr. 8 Pol II/1 -105g.

Paris, den 19. August 1943

~~Geheim~~
~~Secret~~

B e r i c h t

über die gegenwärtige Haltung
der französischen Polizei.

I. Allgemeines - Führung der französischen Polizei.

Das deutsche Verhältnis zur französischen Polizei ist seit der Einsetzung des höheren - und Polizeiführers gekennzeichnet durch das Bestreben, die französische Polizei soweit als möglich für die Zwecke der Besatzungsmacht heranzuziehen und zu einer wirksamen Mitarbeit bei der Bekämpfung deutschfeindlicher Bestrebungen zu bringen.

Diesem Ziel dienen zwei Vereinbarungen mit dem Generalsekretär der französischen Polizei von Juli 1942 für das besetzte Gebiet und vom April 1943 für das Gebiet Südfrankreich. Sie sehen eine enge Zusammenarbeit zwischen der deutschen und der französischen Polizei auf allen uns interessierenden polizeilichen Gebieten vor. Insbesondere hat der Generalsekretär der französischen Polizei die Verpflichtung übernommen, dafür zu sorgen, dass die französische Polizei uns laufend über alle gegenwärtigen Bestrebungen unterrichtet und diese auch mit ihren eigenen Kräften und aus eigener Entschlossenheit bekämpft. Dafür wurde den Franzosen Handlungsfreiheit auf gewissen Gebieten zugestanden, die nicht unmittelbar das deutsche Interesse berühren. Ausserdem wurde ihnen die Unterstützung beim Ausbau der französischen Polizei (insbesondere Verstaatlichung der bisherigen Gemeindepolizei, verbunden mit personeller Verstärkung der Exekutivkräfte, Schaffung von geschlossenen Polizeiverbänden - Groupes Mobiles de Réserve -) und eine angemessene Bewaffnung der Polizei in Aussicht gestellt.

Die Vereinbarungen hatten somit also nicht nur uns die aktive Mitarbeit der französischen Polizei gesichert, sondern auch dieser wesentlich günstigere Bedingungen für ihre weitere Entwicklung unter den gegebenen Verhältnissen des Krieges gebracht.

- 2 -

Schiffstelle:

Stelle:

Alle Kopien an den Chef der Gruppe
 Heereskontrollinspektion
 Gruppe I Nr. 6/43 g.Kdo
 Bourges, den 11. Januar 1943

Berug: Ferngespräch Hptm. Schlömann/
 Oblt. v. Witzleben v. 8.1.43.
Betr.: Gaullisten in einflussreichen
 Stellungen der frz. Verwaltung.

An die
 Deutsche Waffenstillstandskommission
 Arbeitsstab Paris
 P a r i s

M. J. J. J.
W. J. J. J.
 D. V. S. 153
 18/43 g.Kdo

Zu o.a. Bezug meldet K.J. (Heer) folgende Vorgänge
 mit der Bitte um Weiterleitung:

- 1.) Quelle: Ehem. frz. Oberst Tessier, Leiter des "Siège Social" (Collaboration) in Valence.
 (Gen. Meldung D.V.Kdo. Valence v. 24.12.42.)
 - a) Bousquet, Generalsekretär der frz. Staatspolizei in Vichy, ^{Freimaurer} sehr gefährlich, Gegner der Collaboration. - Die Auffassung wurde K.J. (Heer) von dem deutschen Generalkonsul in Vichy und dem SD bestätigt.
 - b) Bouteville, Mitarbeiter von Bousquet. Ebenfalls Freimaurer und ebenso gefährlich wie jener. - Es ist anzunehmen, daß die frz. Staatspolizei unter der Leitung dieser beiden Männer im Falle kommunistischer Unruhen stets unsicher sein wird.
 - c) Rivalland, Regionalpräfekt von Marseille, eingefleischter Gaullist, eng befreundet mit Dr. Menetres, Arzt und Sondersekretär des Marschalls Pétain. Volkseffizier, wahrscheinlich Freimaurer. Intelligent und arbeitsam, jedoch gefährlich. Als Präfekt des Dept. Drôme setzte er an die Spitze der Verwaltungen Gegner der Nationalen Revolution und Collaboration. In

5.
 Offi-
 5.9.
 26.5.
 1
 Offi-
 20.9.41
 8)v.4.
 630/41g

Juli 1941 wurde er Leiter der frz. Staatspolizei und wirkte als solcher im gleichen Sinne. Bei der Rückkehr Laval's in die Regierung wurde er in Vichy durch den vorgenannten Herrn Bousquet ersetzt.

- d) Dunoeyr de Segonsac, Direktor der "Ecole des cadres d'Uriage", (ital. Kontrollbereich) eingefleischter Gaullist. Richtet zusammen mit einem gewissen Dumont de Chambery gaullistische Geheimsender ein, was auch in Vichy bekannt ist.

- 2.) Quellen: I.) Abwehrmeldung der Abt. Frd. Heere West (II) v. 25.11.42.
II.) Abwehrmeldung der Astleit Frankreich III F v. 1.12. 42.

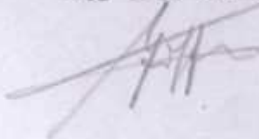
Der Leiter des "Service national de la statistique", Lyon, 10 rue des Archers, Contrôleur Général Carmille ist überzeugter Gaullist, Freimaurer, anglophil, deutschfeindlich. War 10 Jahre lang im Spionagedienst tätig. Zu seinen engsten Mitarbeitern, die sein Vertrauen genießen, gehören der jüdische Administrateur 2. Kl. (Oberkriegsverwaltungsrat) Furmsen sowie der Jude Alphen (chargé de mission). Carmille, der bisher zu dem General Giraud enge Beziehungen hatte, wird von der frz. Generalität in jeder Weise gefördert, geschützt und gehalten. Da die innere Einstellung und illegale Tätigkeit des C. auch Laval zu Ohren gekommen war, war die Entlassung von C. vor einiger Zeit so gut wie sicher. Durch das Eingreifen höchster Militärs wurde sie jedoch schließlich wieder hintertrieben. Auch Admiral Platon machte C. in einer erregten Auseinandersetzung dessen gaullistische Einstellung und illegale Tätigkeit zum Vorwurf. Er konnte jedoch nichts gegen C. unternehmen und mit seiner Auffassung nicht durchdringen. C. ist dafür bekannt, dass er jeden Franzosen, der mit Deutschen irgendwie in Verbindung steht, verdächtigt und Jagd auf ihn macht. So ließ er z.B. seinen Kraftfahrer zu einer anderen Dienststelle versetzen und dort unter irgendeinem Vorwand entlassen, weil dieser Anhänger der PPF war. Eine frz. Angestellte seiner Dienststelle ließ er unter dem Vorwand einer Lebensmittelkarten-Schiebung durch ein frz. Gericht zu 2 Jahren Gefängnis verurteilen, weil sie mit deutschen Offizieren verkehrte.

Die Abteilung für Bevölkerungsstatistik des Statistischen Dienstes, Lyon, Chemin de Baraban, ist eine Brutstätte aktiver gaullistischer Propaganda. Die dortigen Gruppenleiter sind sämt-

lich Gaullisten.

Da den anscheinend großangelegten illegalen Mobvorbereitungen des Statistischen Dienstes in Lyon erhöhte Bedeutung beizumessen sein dürfte, hat K.J. (Heer) eine erneute, überraschende Kontrolle der Dienststelle veranlasst, deren Ergebnis in Kürze gesondert vorgelegt wird. Anhand desselben wäre dann zu erwägen, die bisher getroffenen Mobvorbereitungen (Lochkarten-System) zu zerschlagen und Casille festzusetzen.

Für die Heereskontrollinspektion
Der Chef des Stabes



Schl./B.

Nachrichtlich:

Deutscher Verbindungsstab Vichy

Heereskontrollinspektion
Bourges, le 11 janvier 1943

(Extrait)

- a) Bousquet Secrétaire général de la police française d'Etat à Vichy, franc-maçon, très dangereux, ennemi de la collaboration. – Cette conception a été confirmée à K.J. (armée) par le consul général allemand à Vichy et le SD (service allemand de renseignements).